



CORBELIN

ECHOS DU CAMPANIL

Numéro 73 – février/mars 2014

« L'amoureux vole un baiser. Il encourt perpétuité » Proverbe St Valentin

ELECTIONS MUNICIPALES DIMANCHES 23

ET 30 MARS 2014:

bureau de vote à la Salle des Fêtes

Vous allez élire **19 conseillers municipaux**. Ils seront élus pour 6 ans. Le maire et les adjoints sont ensuite élus par le conseil municipal.

En même temps, pour la première fois, vous

élirez les conseillers communautaires. Ils

représentent notre commune au sein de la

Communauté de Commune du Pays des

Couleurs (CCPC) dont la commune est

membre. Vous élirez donc également 3

conseillers communautaires. Au moment du

vote vous aurez, comme avant, un seul bulletin

de vote sur lequel figureront deux listes de

candidats: les candidats à l'élection municipale

et les candidats à l'élection des conseillers

communautaires. Vous ne voterez qu'une fois

et pour ces deux listes que vous ne pourrez

séparer.

Vous ne devez pas raturer votre bulletin de

vote, sinon il sera nul et votre voix ne

comptera pas.

Comment les conseillers municipaux sont-

ils élus?

Les conseillers ne seront plus élus au

scrutin majoritaire comme lors des élections

municipales de 2008 mais au scrutin de liste

à la représentation proportionnelle.

Les candidats au mandat de conseiller

municipal ont l'obligation de se présenter au

sein d'une liste comprenant autant de candidats

que de conseillers à élire et alternant un

candidat de chaque sexe. Une liste de

conseillers communautaires dont les candidats

sont issus de la liste municipale doit également

être présentée.

Attention vous voterez en faveur de listes

que vous ne pourrez pas modifier. Vous ne

pourrez plus ni ajouter de noms ni en

retirer: le panachage n'est plus autorisé. Si

vous modifiez le bulletin de vote qui vous

est fourni, le bulletin sera nul.

Qui peut voter?

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes

français, vous pouvez voter si vous êtes inscrits

sur la liste électorale de la commune.

Vous pouvez également voter si vous avez plus

de 18 ans, que vous êtes ressortissant d'un

État membre de l'Union Européenne et que

vous êtes inscrits sur la liste complémentaire de

votre commune.

Important: contrairement aux élections
précédentes vous devez obligatoirement
présenter une pièce d'identité (carte
d'identité, passeport, permis de conduire, carte
vitale avec photo) le jour du scrutin ainsi que
votre carte d'électeur pour pouvoir voter.

Comment faire si je ne peux pas être

présent le jour du scrutin?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible

pour l'un ou les deux tours de scrutin, vous

peuvent faire établir une procuration pour

permettre à une personne inscrite sur la liste

électorale de votre commune de voter à votre

place. La procuration peut être établie au

commissariat de police, à la brigade de

gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre

domicile ou de votre lieu de travail. Elle peut

être faite sur le formulaire cartonné de

demande de vote par procuration disponible au

guichet de l'une de ces autorités.

Par ailleurs, il vous est désormais possible de

gagner du temps en préparant le formulaire

depuis votre domicile. Ce formulaire est

accessible sur: <http://service-public.fr/>. Vous

peuvent le remplir sur votre ordinateur puis

l'imprimer et l'apporter au commissariat de

police, à la brigade de gendarmerie ou au

tribunal d'instance de votre domicile ou de votre

lieu de travail.

En résumé ce qui est nouveau:

1. Présentation d'une pièce d'identité pour voter.
2. Impossibilité de voter pour une personne non candidate.
3. Interdiction du panachage. Changement de mode de scrutin
4. Élection de conseillers communautaires.

Pour plus d'informations:

<http://www.interieur.gouv.fr/> rubrique élections.

MEDIATHEQUE LES RONDIERS:

Animation le 15 février sur le thème du cirque, de 14 heures à 17h30.

Un concours de déguisement primé et deux ateliers d'apprentissage des jeux du cirque feront briller les yeux des participants. Rires en perspective.

Attention inscription obligatoire pour chacune de ces activités.

CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS:

Venez jouer en famille aux « jeux à gogo »

Après la réussite de la précédente et première après-midi, les jeunes élus du Conseil Municipal Enfants ont le plaisir de vous inviter une nouvelle fois à leurs « jeux à gogo » à la salle polyvalente Sébastien Patricot à partir de 14h30 le samedi 1er mars.

Cette après-midi jeux est ouverte à tous: enfants, parents, grands-parents, tontons, cousins, amis, bref à tous ceux qui souhaitent passer un moment de convivialité autour de jeux de société variés.

Lors de cette après-midi les enfants vous proposeront des animations et vous initieront à de nouveaux jeux. Mais les grands classiques, tels que Monopoly, petits chevaux, dames et autres seront également de la partie. Un petit goûter offert par la municipalité clôturera ce joli moment.

« jeux à gogo » 14h30/17h30 salle polyvalente samedi 1er mars.

Entrée gratuite.

Nettoyage de printemps: Nos jeunes élus sont très touchés par tout ce qui concerne l'environnement. Ils déplorent le manque de civisme de certains qui jettent leurs déchets n'importe où et notamment au bord de nos belles routes de campagne. Aussi ont-ils décidé de participer une fois encore à la collecte organisée le samedi 5 avril.

Ils vous invitent, Corbelinoises et Corbelinois, à vous joindre à eux et comptent sur votre participation.

LE BRÛLAGE DES DECHETS:

Arrêté préfectoral 2013-322-0020

Il s'applique aux incinérations des déchets verts, des végétaux coupés ou sur pieds, quel que soit leur teneur en humidité, à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel.

Il couvre les incinérations des végétaux issus de l'entretien des jardins et des espaces ou domaines publics ou privés.

Le brûlage des ces déchets végétaux est **interdit** en tout temps sur l'ensemble du département de l'Isère, en application des dispositions du Code de l'Environnement et du Règlement Sanitaire Départemental.

La destruction de ces déchets, individuels ou collectifs, à l'aide d'incinérateurs ou de tout autre dispositif équivalent, est également interdite en dehors des installations autorisées au titre de la réglementation des installations classées.

Exclusions: les incinérations de végétaux entrepris par **les agriculteurs et les forestiers** dans le cadre de leur activité professionnelle, ainsi que celles qui sont réalisées au titre de **l'obligation légale de débroussaillage** prescrites par le Code Forestier ne dépendent pas de cet arrêté.

Sont réputées:

- « agricoles », toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ainsi que les activités exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation au sens de l'article L311-1 du Code Rural.
- « forestières », toutes les activités correspondant à l'application des principes généraux du Code Forestier.

La totalité de cet arrêté peut être consulté en mairie ou, par internet, sur le site de la mairie.

CENTRE DE LOISIRS DU MOULIN:

Les vacances d'hiver seront bientôt là. Pensez à réserver vos places car deux semaines de plaisir vous attendent.

En première partie le carnaval « della commedia dell'arte » verra divers masques personnalisés travestir nos bambins. Des « bugnes » seront confectionnées puis dévorées dans la bonne humeur.

En seconde partie des activités artistiques tourneront autour de la couleur des contes et, éventuellement, une sortie clôturera cette quinzaine festive.

AGENCE DE MOBILITE NORD-ISERE:

L'Agence de Mobilité du Nord-Isère propose depuis le 1er novembre 2013 une aide à l'achat pour les vélos pliants et les vélos à assistance électrique (VAE).

250 € remboursés pour un vélo à assistance

électrique et 200€ remboursés pour un vélo pliant.

Rendez-vous sur www.mobilite-nord-isere.fr rubrique « vélo » et suivez le guide.

PANNEAU PARTAGE COVOITURAGE:

Besoin d'un conducteur, envie de partager vos trajets? C'est facile: un panneau est à votre disposition pour partager votre transport rue Jean Lescure à La Tour du Pin, devant la MJC.

Je propose un trajet:

Je dépose mon offre et mes coordonnées sur le panneau partage et des passagers me contactent.

Je cherche un transport:

Je consulte le panneau partage, si une offre m'intéresse, je contacte le conducteur pour organiser avec lui le trajet (horaires, éventuels frais de déplacement...)

Pour toute information: Maison du Conseil Général des Vals du Dauphiné,
21 rue Jean Ferrand à La Tour du Pin.

Téléphone: 04 74 97 96 98

A.D.M.R.:

Le Service des Soins Infirmiers à Domicile: SSIAD pour personnes âgées et handicapées, est une association ADMR loi 1901, gérée par des bénévoles, composée d'un conseil d'administration et d'un bureau.

Le SSIAD, d'une capacité de 47 places, intervient sur 15 communes, à la demande des familles, assistants sociaux, infirmiers, médecins, hôpitaux, associations d'aide à domicile.

Le service a pour objectif d'accompagner le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées, malades ou dépendantes, d'éviter une hospitalisation, d'accélérer une sortie d'hôpital, en organisant une coordination entre tous les intervenants sociaux et médicaux, en améliorant la prise en charge des soins d'hygiène et d'aide à la vie.

Une équipe d'aides-soignantes diplômées, salariées, intervient au domicile des personnes aidées, apportant soulagement et réconfort.

Deux infirmières coordinatrices ont la responsabilité du fonctionnement du service, coordonnent l'action de l'équipe soignante, organisent les interventions à domicile et se chargent des démarches administratives, aidées d'une secrétaire.

Ce service qui tourne 7 jours sur 7, matin et soir, pour les plus dépendants, est financé par la caisse d'assurance maladie à 100% sur prescription médicale.

Depuis août, à l'issue d'un audit mené par l'AFNOR, le SSIAD Dauphiné Bugey a obtenu le label « NF service » qui garantit qualité, sérieux et fiabilité.

Cette démarche implique une éthique exigeante fondée sur le respect, des professionnels compétents, une aide et un service adapté et personnalisé.

Association Dauphiné-Bugey:

11 rue des nouveaux, 38490 Aoste

Téléphone: 04 76 31 80 24

Mail: ssiadbisi@fed38.admr.org

MISSION LOCALE NORD-ISERE:

Tous les mercredis, sur sa page Facebook, la Mission Locale Nord-Isère propose sa rubrique Emploi en vidéo dans laquelle 3 ou 4 offres, à destination du jeune public, sont sélectionnées et présentées par une Conseillère en Relation Entreprise.

ENQUÊTES SUR CORBELIN:

1- Enquête régionale sur les déplacements organisée par le conseil Régional Rhône-Alpes: les ménages sollicités par téléphone pour répondre à l'enquête seront préalablement informés par une lettre du Conseil Régional. Peuvent être interrogés 5,2 millions d'habitants dont les scolaires âgés de 11 ans et plus. L'enquête régionale fait toujours l'objet d'une déclaration préalable auprès de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL). Les réponses, dont la confidentialité est garantie, seront exploitées dans un but statistique, avant d'être détruites en fin d'enquête.

2- Enquête sur l'emploi, le chômage et l'inactivité en 2014 organisée par l'INSEE : elle se déroulera sur Corbelin. Un enquêteur, muni d'une carte officielle et tenu au secret professionnel, interrogera par téléphone ou par visite quelques uns des administrés. Il est préférable que toutes les personnes de 15 ans ou plus soient présentes le jour du passage de l'enquêteur afin de répondre directement aux questions qui leur seront posées. Ceux-ci sont prévenus individuellement par courrier et informés du nom de l'enquêteur. Les réponses fournies lors des entretiens restent anonymes et confidentielles, comme la loi en fait la plus stricte obligation.

Cette enquête, seule source permettant d'estimer le chômage, sert de support à de nombreux travaux de recherche dans le domaine économique et social.

CENTENAIRE **de la GUERRE DE 14-18**

Un événement exceptionnel en **Rhône-Alpes**

C'est à Pressins qu'aura lieu du **1er mai au 26 octobre 2014, du mercredi au dimanche, de 10h à 18h**, une manifestation placée sous le haut parrainage du Ministère de la Défense, soutenue par les ONAC et le Souvenir Français, proposée au grand public et au public scolaire, organisée par l'association Les Historiales : **REGARDS de MEMOIRE**

200 mètres de tranchées fidèlement reconstituées avec 16 postes scénarisés et **sonorisés, des mannequins, des scènes de tranchées...**

10 expositions thématiques avec vidéo en 3D, bande-son, documents rares, photos inédites... **Mémoire de femmes, Mémoire d'ici** (*l'arrière en Rhône-Alpes*) **Mémoire d'enfance** (*reconstitution d'une classe en 14*), **mémoire du monde** (*Les peuples en présence*), **Mémoire brisée** (*Les gueules cassées*), **Mémoire des troupes Alpines, Mémoire d'aviateur, Mémoire de guerre** (*Photos inédites en 3D des tranchées*), **Mémoire du quotidien** (*La vie des poilus*), **Regard de Mémoire** (*historique de la grande guerre*) Soit 3 heures de visite

Un film en option et, du 16 au 26 juillet, un spectacle historique son et lumière :

Les Frères Joseph

Parking gratuit, prix d'entrée accessible à tous (10 euros adultes et 3 euros pour les – de 18 ans), bistrot et boutique du poilu, accès handicapés...

Vous qui n'aurez pas forcément l'occasion de vous rendre sur les lieux de Mémoire, dans l'est de la France, n'hésitez pas à vous renseigner en consultant le site www.lenferdestranchees.com ou en téléphonant à la Maison du Tourisme au 04 76 32 70 74.

Cette exposition est aussi ouverte aux élèves du primaire (cycle 3 et des classes de 3° et 1° des collèges et lycées). Pour toute information écrire à : cbocuse38@gmail.com,

CORBELIN ACCUEILLE:

Emport'tout Corbelin: vous débarrasse de ce qui vous encombre. Vous n'avez pas le temps appelez le 06 68 70 51 77. 100% gratuit. Libère caves, greniers, appartements, etc.. Travail soigné et sérieux 7 jours sur 7.

Franck Atouts Services:

24Impasse de la Rivoire à Corbelin
Entretien jardin, coupe et rangement bois de chauffage, débarrasse greniers, entrepôts, voyage à la déchetterie, petits travaux entretien nettoyage avant ou après soirées, après travaux, bref toutes les corvées qui vous ennuiant .Téléphone: 06 59 04 15 02.

Mail: franckperrin1011@yahoo.fr

ASSOCIATION PECHE ET LOISIRS: plan d'eau la Rivoire:

L'association a tenu, début janvier, son assemblée générale sous la présidence de Sylvain DELANNOY en présence d'une nombreuse assemblée. Le bilan moral est très satisfaisant avec une hausse importante des adhérents : 53 pêcheurs.

Un bilan financier équilibré malgré 2 gros empoisonnements de « blancs » et 4 de truites pour les safaris.

4 gardes plus un garde en formation auront en charge la surveillance du plan d'eau.

La vente des cartes à la journée, un succès, sera renouvelée cette saison.

Les adhérents ou non ont été vivement remerciés pour leurs participations aux diverses manifestations et au maintien de la propreté du lieu.

Site: www.pecheetloisirs.com

DATES A RETENIR:

Dimanche 16 mars: au plan d'eau la Rivoire safari truites avec « boudin à la chaudière ouvert à tous » à consommer sur place ou à emporter.

Dimanche 5 octobre: safari truites ouvert à tous.

Lundi 3 mars: don du sang à la salle polyvalente Corbelin de 16h30 à 20h.

Lundi 10 mars: don du sang au Foyer de Veyrins de 17h à 20h.

Samedi 15 mars: vente de fleurs de la Ligue contre le Cancer. R.V. 9H relais associatif.

ECHOS DU CAMPANIL

n°73 février/mars 2014

Publication municipale

Conception-rédaction-impression
par la commission communication.

Direction de publication:

Christian Chaboud

Responsable de rédaction:

Marie-Christine Sagnol

Mairie de Corbelin: 04 74 88 72 00

www.corbelin.fr

mairie@corbelin.fr